BnF Gallica

Le Nouveau Laos. Journal mensuel de collaboration Franco-Lao-Annamite

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. Le Nouveau Laos. Journal mensuel de collaboration Franco-Lao-Annamite. 1943-09-01.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

Fol. Jo. 6398 (o jaune)

Première Année N°17 — 1er Septembre 1943

DEPOT LEGAL INDOCHINE N° A 21786

Le nouveau Laos

JOURNAL BIMENSUEL
DE COLLABORATION FRANCO - LAO - ANNAMITE

LE NUMERO 5 CENTS - ABONNEMENT 1 AN : 1 PIASTRE - DIRECTION ET ADMINISTRATION : VIENTIANE.

INTERVIEW DONNÉE A RADIO-SAIGON
PAR LE RÉSIDENT SUPÉRIEUR AU LAOS, LE 25-7-43

D- *Les journaux et Radio Saigon publient de temps en temps des informations sur le Laos ; ces informations sur des sujets particuliers ne permettent naturellement pas de saisir ce qu'est l'activite du pays que vous dirigez. Pourriez-vous, Monsieur le Résident Supérieur, nous donner ce soir un court aperçu d'ensemble sur la situation du pays.*

R- *Le Laos n'est guère connu jusqu'à présent que comme un pays pittoresque où l'on goûte peut-etre mieux qu'ailleurs une vraie douceur de vivre et aussi par ses belles écharpes, ses riches tissus aux vives couleurs. Le touriste y trouve comme autrefois, des habitants doux et paisibles, aimablement insouciants, ennemis de tout effort inutile, aimant la musique, les danses, les plaisirs de toutes sortes. En somme, le voyageur de 1943 voit le Laos comme il apparut au Hollandais Van Wusthoff au début du 17e siècle - avec en plus quelques routes et, sur le fleuve des embarcations à moteur.*

Si cependant notre voyageur sait observer ou si, à Vientiane il va faire une visite au service de l'information il verra et apprendra d'autres choses qui le convaincraient que nous assistons à la renaissance d'un peuple.

De douloureux événements récents ont appris aux Laotiens qui pensent l'impérieuse necessite de secouer l'indifference de leurs compatriotes s'ils veulent que le Laos redevienne digne de son passé. Afin d'aider à cette rénovation, le Gouvernement français, sur la proposition de M. le Gouverneur Général de l'Indochine a, en 1941, annexé au royaume de Luang-Prabang deux provinces du Haut-Laos et celle de Vientiane et doté le royaume d'une armature administrative solide à la tête de laquelle S. M. SISAVANG-VONG a placé le plus éminent de ses sujets S.A. le Prince PHETSARATH dont les qualités d'énergie et d'intelligence sont connues du Nord au Sud de l'Indochine.

Le Chef de la Fédération a fixé au protectorat du Laos une double mission: créer, dans le pays, une elite suffisamment nombreuse et bien avertie des réalités, agir au moyen de cette elite sur une population qui a particulièrement besoin d'être guidée et stimulée, et réveiller en elle une conscience nationale, une mission economique: achever le réseau des voies de communication et développer les productions du pays, d'abord pour que l'habitant s'alimente davantage et pour que, par la vente hors du Laos d'un surplus appréciable, le producteur relève son niveau de vie. Considérez, Monsieur, que jusqu'en 1938 le commerce du Laos n'avait pas dépassé 1% du commerce indochinois. Il aurait dû être de 4,30% pour représenter par tête d'habitant, le même chiffre que dans les autres pays de l'Union.

D- *Pouvez-vous, Monsieur le Résident Supérieur, nous donner quelques détails sur ce double programme?*

R- *L'action politique s'exerça dès les premiers mois de 1941 afin d'amener les Laotiens des bords du Mékong à concevoir qu'ils avaient leur originalité, qu'ils devaient la cultiver, la respecter, et qu'ils risqueraient de la perdre s'ils s'avisaient de ne pas penser suffisamment en laotiens. Pour atteindre ces buts complexes on créa à Vientiane des groupements d'hommes et de femmes à buts littéraires, musicaux, sportifs, ainsi que le théâtre lao qui, en cet ordre d'idées, s'est revélé jusqu'à présent le plus utile. Plusieurs pièces de théâtre écrites dans un but de propagande et mises à la scène par l'auteur M. Rochet, Chef de l'Enseignement, et animateur de ces œuvres d'action morale, furent jouées avec le plus vif succes et eurent l'effet que nous escomptions. Mais l'instrument le plus efficace de la propagande devait évidemment être la presse ; or, il n'existait pas de journaux à Vientiane non plus que des particuliers aptes ou disposés à en créer un ; ce sont donc des fonctionnaires qui se chargèrent de cette tâche et j'ai plaisir à reconnaître qu'ils la firent et qu'ils la continuent dans les meilleures conditions. Le Laotien instruit, qui est un grand liseur, n'avait rien à lire en sa langue ; je n'ai pas besoin d'insister sur ce qu'il était fâcheux qu'il fut dans une langue voisine. Aujourd'hui le Lao Nhay, tire à près de 6.000 numéros et le Nouveau Laos, qui se publie en français à près de 1.500.*

En même temps, le Protectorat efficacement aidé par le Gouvernement royal entreprenait de développer l'instruction publique, dans la mesure où le permettait le faible nombre de diplômes. Cette action a été étendue, principalement dans les villages afin qu'elle bénéficie surtout aux Laotiens qui sont davantage des campagnards que des citadins. Le résultat c'est que le nombre des écoles a passé de 85 à 158 et celui des élèves de 6.700 à 10.500, et partout on me demande la création d'écoles ou de classes nouvelles, et chose tout à fait nouvelle, les habitants acceptent le plus souvent de les construire eux-mêmes.

Une tâche administrative plus ample, moins routinière, orientée vers la solution de problèmes nouveaux nécessitait le recrutement d'un personnel d'autorité possédant d'autres connaissances que celles qui suffisaient à ses devanciers: l'Ecole d'Administration laotienne de Vientiane réorganisée forme des mandarins qui, dans l'exercice de leur métier, donnent entière satisfaction.

L'enseignement professionnel n'a pas été oublié : à l'atelier-école de Vientiane qui forme des ouvriers à fer et à bois appréciés vont s'ajouter dans quelques mois les ateliers d'apprentissage de Paksé et de Thakhek.

J'achèverai ce que j'avais à dire sur notre action sociale par quelques mots sur le développement de l'assistance médicale qui retient toute l'attention du Protectorat. Pour que le Laotien et surtout la femme laotienne accepte de se faire hospitaliser il faut qu'il sache qu'il sera soigné par un compatriote. Nous nous efforçons donc de recruter de plus en plus des médecins, des infirmiers, des accoucheuses laotiens et déjà les résultats de cette méthode sur le nombre des hospitalisations comme des consultations, montrent que les autochtones recourent de plus en plus à nos formations sanitaires. Une quinzaine de jeunes Laotiens qui suivent à Saigon même les cours d'assistant social viennent, m'a-t-on dit, d'achever leur première année d'études dans des conditions très honorables; ils seront plus tard employés à enseigner l'hygiène rurale c'est-à-dire à donner sur place aux villages les conseils dont ils ont le plus grand besoin. Ceux qui réussiront à convaincre leurs compatriotes que le paludisme n'est pas l'effet d'un génie malfaisant mais la conséquence de la piqûre de certains moustiques n'auront pas perdu leur temps, je vous l'assure.

D- *Voilà, en effet, une politique qui doit entrainer d'heureuses conséquences pour nos protégés, mais sur le plan économique quelles sont les réalisations?*

R- *Il y a bien longtemps que l'on parlait du débloquement du Laos mais pendant trop longtemps on s'est borné à ne faire que cela! en parler, puis les réalisations sont tout de même venues et depuis 2 ans elles se précipitent.*

Les travaux de routes au Laos ont fait l'objet de multiples articles de journaux et de revues. Chacun sait que le Chef de la Fédération a inauguré lui-même les tronçons Vientiane-Luang-Prabang en 1942 et Thakhek-Paksane en 1943 qui comblent les dernières coupures de la Route Coloniale 13.

On peut maintenant, en saison sèche, je dis bien : en saison sèche, se rendre de Saigon à Luangprabang en automobile en empruntant sur 1630 kms la route 13, par Kratié, Paksé, Thakhek et Vientiane. Sur les dernières parties de cette route encore à l'état de pistes les travaux sont activement poussés afin que lorsque la circulation automobile reprendra le voyageur trouve partout une route définitive, sauf sur certaines sections en haute montagne dont l'achèvement nécessitera un temps plus long.

L'achèvement de la route coloniale 23 entre Muong-Phine et Saravane, qui permettra aux colons des Bolovens de faire venir facilement leur main-d'œuvre du Tonkin, peut être escompté à bref délai.

Tous ces travaux de route ont exigé une main-d'œuvre nombreuse et résolue. D'Annam sont venus plusieurs milliers de travailleurs, mais l'essentiel de l'effort a cependant été donné par le Laos lui-même. La population a compris la nécessité de ces requisitions pour achever un réseau routier encore fragmentaire et malgré l'importance de la contribution qui lui était demandée, elle l'a fournie de bon cœur. Le concours le plus entier m'a été donné par le premier Ministre et par les mandarins qui mesurent exactement les bienfaits que leur pays retirera de ces réalisations.

Car le Laotien se rend bien compte maintenant que son pays ne peut plus vivre isolé entre le Mékong souvent hostile et la rude Chaine Annamitique. Il s'en aperçoit à l'évolution qu'il constate dans la vie économique du pays, qu'il profite ou qu'il pâtisse de cette évolution. En tout cas sa géographie et les conditions économiques présentes de l'Indochine lui imposent un régime autarcique au premier chef et le pays s'adapte aisément à cette situation. Sachant qu'il ne peut plus compter sur les produits d'origine étrangère ni même sur certains autres qui provenaient du reste de l'Indochine, il s'est mis résolument à produire tout ce qu'il peut : les rizières et les rays à paddy s'étendent, de même que la culture du coton qui bientôt suffira pour les besoins des habitants. Notre ambition est qu'il produise bientôt davantage pour alimenter un peu les autres pays, et c'est à quoi le Gouvernement Royal, les Résidents et moi-même nous nous efforçons d'arriver.

La contribution du Laos en ravitaillement des autres pays est déjà appréciable quand il s'agit du bétail, des peaux, du café. Nous sommes chargés de fournir cette année au Tonkin 23.000 bœufs et buffles, et j'ai bon espoir que nous y parviendrons ; un tonnage important de peaux est importé par la Cochinchine ; en fait le Sud de l'Union a consommé l'année dernière un million de kilogrammes de café produits sur le plateau des Bolovens. Tout cela n'est encore qu'un début mais permet d'augurer que bientôt le Laos aura une plus grande part dans l'économie indochinoise.

TOUR D'HORIZON

Russie. - Les Russes poursuivant leur offensive d'été sont rentrés à Kharkhov le 24 août.

Cette ville a été évacuée par les Allemands suivant des plans prévus à l'avance après la destruction de toutes les installations militaires.

Kharkhov, qui était un des plus gros centres industriels de l'U.R.S.S. et un nœud de voies de communication, est en ruine et a perdu toute importance.

Après la prise de Kharkhov, les Soviets ont continué leur offensive dans le bassin du Donetz et malgré une résistance acharnée des Allemands, gagnent chaque jour un peu de terrain.

Ils menacent à l'heure actuelle Bryansk et Poltava et font de puissantes attaques en direction de Volrochilovgrad. Les pertes subies par les Soviets au cours de cette offensive sont, paraît-il, sanglantes. Un matériel très nombreux est également détruit. L'offensive ne s'en poursuit pas moins, les Allemands opposant à cette poussée le système dit de défense élastique.

Bassin de la Méditerranée. - Le 18 août, la septième armée alliée pénétrait dans Messine en ruine.

La campagne de Sicile était achevée. Elle avait duré 38 jours. Allemands et Italiens avaient pu évacuer de nuit la plus grande partie des troupes qui combattaient encore.

Grâce à une supériorité énorme de moyens tant aériens que navals et terrestres, les Alliés avaient pu s'emparer de la Sicile qui était défendu par 200.000 Italiens et 60.000 Allemands en un temps relativement court.

Les pertes alliés sont de 20.000 hommes.

Pacifique et Extrême-Orient. - Grâce à une puissante protection aérienne, les Américains ont pu étendre leur tête de pont à Rendova et débarquer à Vellalavella (Salomons).

Cependant la marine japonaise marqua une nette supériorité en infligeant aux escadres alliés des pertes sévères.

Un communiqué nippon a annoncé que du 30 juin au 25 août, les forces japonaises coulèrent ou endommagèrent 31 navires de guerre, 41 transports et abattirent ou endommagèrent 881 avions.

Dans le Pacifique nord, les troupes américaines occupèrent l'île Kiska dans les Aléoutiennes évacuée par les troupes japonaises en fin juillet.

Guerre aérienne. - Les Alliés poursuivent avec intensité leurs raids aériens sur l'Europe occidentale.

Berlin fut attaqué à plusieurs reprises ainsi que Nuremberg et plusieurs villes du Sud-Ouest de l'Allemagne.

Le territoire français ne fut pas épargné. En particulier le 17 août, une attaque anglo-américaine fit 100 morts, 111 blessés dans la Seine-et-Oise. Le 18, Istres et Salon étaient attaqués; - le lendemain la région parisienne (100 morts).

De son côté la Luftwaffe attaqua à plusieurs reprises les villes industrielles de l'Angleterre.

L'Italie a souffert particulièrement des raids anglo-américains : Milan, Naples, Foggia notamment reçurent des tonnes de bombes.

De nombreux trésors artistiques qui se trouvent dans ces villes italiennes au passé glorieux furent détruits

Par intermédiaire du Vatican, des négociations sont en cours en vue de déclarer Rome ville ouverte.

Faits saillants. - Une conférence réunissant autour des Premiers américain, anglais et canadien, les Chefs et les états-majors des diverses armées alliées s'est tenue à Québec.

Des décisions importantes auraient été prises au sujet de la conduite de la guerre.

Une politique commune pour l'après-guerre aurait été également définie.

Le 20 août a été signé à Bangkok un traité nippo-thailandais reconnaissant l'incorporation dans les territoires thailandais de quatre états malais et de 2 états shans.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ODEND'HAL

L'Administrateur Odend'hal est surtout connu comme explorateur des Régions moïs, où il trouva une mort tragique.

On sait moins qu'il fut un des premiers administrateurs du Laos.

En effet il fut chargé par M. de Lanessan, après le traité de 1893 avec le Siam, de prendre possession définitivement de la région riveraine du Mékong dont l'importance paraissait à ce Gouverneur Général primordiale, en raison de la proximité de l'Annam et des facilités de communication avec ce pays : la région de l'actuelle province de Savannakhet.

Odend'hal a fondé la ville de Savannakhet sur un emplacement où il n'y avait rien, même pas le moindre village.

Un demi-siècle après, un de ses lointains successeurs confie au Nouveau Laos ces quelques notes biographiques, espérant qu'elles feront mieux connaître une belle figure française.

o °o

La famille Odend'hal, d'origine irlandaise, s'établit en France, à Brest, au 17e siècle. C'est dans cette ville que Prosper, Marie, Patrice Odend'hal naquit le 29 Novembre 1887.

En 1885, à sa sortie du Lycée, il entre à Saint-Cyr d'où il sort comme sous-lieutenant en 1887.

Il tient d'abord garnison à Limoges, puis demande à aller au Tonkin où il arrive en mai 1889. Affecté au 4è régiment de Tirailleurs Tonkinois, il sert d'abord dans la région de Mong-Cay, puis commande le poste de Green dans la province de Bac-Ninh.

En 1890, il entre dans la Garde indigène comme Inspecteur et occupe quelque temps les fonctions de Chef de bureau de ce Service à la Résidence Supérieure de l'Annam.

En décembre 1890, M. Odend'hal est désigné pour commander une escorte devant accompagner le Capitaine de Malglaive, de la Mission Pavie, qui vient de revenir à Huê, empêché par les khas de se livrer à des travaux topographiques, à la source du Séboul.

Après avoir permis à M. de Malglaive d'effectuer ses travaux, M. Odend'hal rentre à Huê le 31 Janvier 1891.

En 1891, du mois d'août au mois de septembre, il escorte le Capitaine Cogniard qui va de la côte au Mékong.

En 1892, M. Odend'hal s'occupe d'une mission topographique dans la région de Phanrang.

En 1893, il reçoit l'ordre de découvrir une voie de communication aisée entre le Quang-Nam et la Rivière d'Attopeu. Il part de de Huê le 10 Novembre 1895 avec cinq miliciens, arrive le 2 décembre à Saravane, le 12 à Attopeu, repart pour Kontum le 16 et y arrive le 27.

Après quelques jours de repos à Kontum, M Odend'hal veut regagner Attopeu. En cours de route, il est blessé au pied par une lancette en bambou laissée sur son chemin par les Sédangs, et il doit continuer son voyage porté sur deux couvertures attachées à un bambou Il atteint Attopeu le 15 Janvier 1894, et le 20, il repart vers le Quang-Nam, ramenant avec lui des esclaves annamites qu'il a délivrés durant sa randonnée.

Sur la route de Tra-My, il est attaqué par des Moïs et doit s'éloigner rapidement en abandonnant ses bagages. Il s'enfonce dans la brousse à laquelle les agresseurs mettent le feu. M. Odend'hal rencontre enfin le cours du Dac-Minh (Rivière de Phuoc-Son), construit un radeau, descend la rivière et arrive, dénué de tout, en pays annamite, le 11 février 1894.

En 1894, M. Odeud'hal est choisi par le Gouverneur Général pour jeter les premières bases de l'organisation du Laos.

Il est envoyé au poste de Songkhone sur le Sébang-hien.

Il se transporte peu après au Nord-est de Songkhone et là, sur le Mékong, "en face de cette trouée d'Ai-Lao, où il vit toujours la grande voie de pénétration du littoral vers le grand fleuve" il établit son poste et débroussaille l'emplacement qui va devenir la ville de Savannakhet.

M. Odend'hal dirige quelque temps la province de Savannakhet, puis il rentre en France où il séjourne d'octobre 1895 à octobre 1896.

A son retour, affecté à nouveau au Laos, il est chargé du Commissariat d'Attopeu.

En avril 1897, il quitte le Laos pour l'Annam. Il est nommé Résident à Phanrang le 1er Janvier 1898, après avoir été affecté quelques mois à la Résidence Supérieure à Huê.

Dans son nouveau poste, M. Odend'hal s'occupe activement des travaux de la station sanitaire de Langbian, sans que cela l'empêche d'apporter un grand intérêt au passé du Royaume de Champa, dont les ruines couvrent la province qu'il administre ; et, tant par ses travaux archéologiques que philologiques, il prête un concours actif à l'Ecole Française d'Extrême-Orient, laquelle se l'attachera comme correspondant, le 8 mars 1903.

M. Odend'hal s'était mis, dès son arrivée à Phanrang, à l'étude du sanscrit. "Il possédait déjà une solide connaissance de la langue, lorsqu'il partit, à la fin de 1902, pour prendre en France un repos bien gagné. - A Paris, les leçons et les entretiens de M.M. Sylvain Lévi et Alfred Foucher achevèrent d'affermir sa vocation, de préciser ses idées, et de fixer sa méthode".

De retour en Indochine, M. Odend'hal, qui avait obtenu du Gouverneur Général de se faire détacher à l'Ecole Française d'Extrême-Orient, afin d'entreprendre l'exploration archeologique et philologique du Laos, ne séjourna que très peu de temps à Hanoi qu'il quitta le 23 Janvier 1904 pour Phanrang, point de départ de sa mission.

Le 7 février, il se dirige de Phanrang vers Dalat. Il relève sur sa route deux dépôts d'objets dits "Trésor" confiés autrefois par les Chams fuyant l'invasion annamite, aux Sauvages de la montagne, et arrive à Dalat le 12 février.

M. Odend'hal quitte Dalat le 17 février, arrive à Dangkia le 18, et le 23 est à Banméthuot. Il quitte Banméthuot le 6 mars. Le 9, il recontre et rastaure à Vatcham le premier sanctuaire cham rencontré en pays moï. - Le 14 mars, M. Odend'hal part de Vatcham et arrive le 17 au poste de Cheo-Reo après avoir cherché sans succès à voir un "Trésor" cham au village de Palei-Viah.

De Cheo-Reo, M. Odend'hal se rend le 25 mars avec une escorte et sept éléphants à Palei-Muong où il arrive le 27. Là il a une entrevue avec le "Sadète de l'Eau" qui est venu lui rendre visite.

Le 1er avril, M. Odend'hal rend au Sadète sa visite dans le village de ce dernier, et il constate, dans son "Journal de marche", "l'accueil froid" qu'il reçoit de la population. Il a, entre temps, envoyé demander des éléphants à la Mission de Kontum, afin de pouvoir quitter cette région inhospitalière, et il reçoit l'avis, le 2, que les éléphants partiront le 4.

Dans la journée du 2 avril, M. Odend'hal adresse des messages au "Sadète du Feu", afin d'obtenir une entrevue. Les négociations n'aboutirent pas, les présages ayant été défavorables.

Le 5 avril, le village du Sadète de l'Eau est évacué brusquement, puis réintégra le jour suivant.

Le 7 avril, M. Odend'hal est assassiné.

Après avoir reçu les éléphants venant de Kontum, il se rend chez le "Sadète de l'Eau" accompagné de son interprète Lê-quang-Huy et de trois marchands annamites. Dès son arrivée, il est conduit dans une maison où se trouvent une cinquantaine de Sauvages sans armes, qui l'entourent, puis, à un signal convenu, s'arment de bûches et l'assomment. Son interprète subit le même sort et les cadavres, percés de coups de lances, sont portés dans une case où l'on met le feu.

Deux des marchands annamites sont tués ; quant au troisième, il s'enfuit et peut rejoindre le poste de Cheo-Reo où il apporte la nouvelle du meurtre.

La Mission catholique est également avisée du crime par les cornacs des éléphants qui "retournent à toute vitesse à Kontum" dès qu'ils apprennent la mort du "Chef Français".

(*Suite page 4*)

DE LA RÉPARATION CIVILE EN DROIT LAOTIEN

Contrairement au code pénal français, le code pénal laotien qualifie de *peines accessoires* les restitutions et dommages-intérêts prévus en faveur de la victime de l'infraction ou de ses ayants-droit (art. 9).

Ces restitutions et dommages-intérêts sont obligatoirement prononcés au profit de la partie lésée sans qu'il soit nécessaire à celle-ci de les requérir comme en droit français.

Ainsi que l'a précisé une circulaire du Résident Supérieur au Laos en date du 16 Février 1933 (B.A.L.p.179), "tout plaignant doit être considéré comme partie civile pour les réparations pécuniaires qui sont accordées et tarifées par le code pénal, à moins qu'il ne déclare expressément renoncer à ces réparations pécuniaires (Art. 29 C.P.)".

On peut cependant se demander si les restitutions et dommages-intérêts prévus par le code pénal laotien sont ou non exclusifs de toute autre indemnité réparatrice. En d'autres termes, la partie lésée doit-elle se contenter des dommages-intérêts prononcés à son profit conformément au tarif du code, ou peut-elle encore se faire allouer, en plus de ces dommages-intérêts dûment tarifés, une autre indemnité réparatrice sur le plan purement civil?

L'intérêt de la question n'échappe à personne, surtout à l'heure actuelle où par suite de la dépréciation de la monnaie et aussi de l'évolution du peuple lao, le taux des dommages-intérêts prévus par le code pénal est devenu nettement insuffisant dans la majorité des cas.

La même question se pose en matière civile laotienne, où les dommages-intérêts sont également tarifés minutieusement par le code.

Le coupable d'assassinat, par exemple, paiera ou plutôt sera condamné à payer aux ayants-droit de la victime : 200$ si celle-ci était de son vivant fonctionnaire, 100$ si elle n'était que simple habitant (art.143 C.P.). Pas un sou de plus ni un sou de moins.

Le phoubao (jeune homme) qui aura promis à une phousao (jeune fille) de l'épouser et qui ne réalise pas sa promesse, sera tenu de lui payer, en plus du khadong s'il en a été convenu un, un *khakhun-phi* (droit de réparation dû aux génies tutélaires de la famille) fixé à 35$ si le père de la fiancée délaissée est un chaomuong, 10$ s'il n'est ni dignitaire ni fonctionnaire, fût-il le plus riche cultivateur ou le plus gros commerçant du pays (art. 14 et 19 C. civ.).

On conviendra que c'est bien peu. C'eût été assigner une valeur dérisoire à la vie humaine où à l'honorabilité des gens au Laos que d'admettre que la partie lésée ne pût prétendre, pour toute réparation, pour tout dédommagement en pareils cas, qu'à ces modiques indemnités.

Aussi le Tribunal Supérieur en a-t-il décidé autrement.

Etendant au droit laotien la notion du quasi-délit du droit français, la juridiction suprême du Laos, dans un arrêt rendu à la date du 9 août 1929, a émis nettement l'avis qu'en plus des dommages-intérêts accordés et tarifés par les codes civil et pénal, il est encore possible aux tribunaux d'allouer à la partie lésée une autre indemnité réparatrice en vertu de l'article 186 du code civil : "Tout fait quelconque de l'homme qui est le résultat d'une faute, d'une négligence ou d'une imprudence, ayant causé à autrui un dommage dans sa personne ou dans ses biens, oblige celui qui en est l'auteur direct ou indirect à réparer ce dommage".

Cet intéressant arrêt est peu connu. C'est pourquoi nous avons tenu a le souligner, partisan convaincu que nous sommes des fortes pénalités. Dans l'intérêt supérieur de la société et de la moralité publique, les coupables, les responsables doivent payer chèrement leurs fautes ou leurs méfaits.

C'est sans doute dans l'ignorance de cet arrêt que l'on a profité de la réédition des codes laotiens en 1932 pour modifier le dernier alinéa de l'art. 189 du code pénal sur les injures publiques.

Dans la 1re édition, cet article 189 se terminait comme suit : "Il pourra en outre être alloué des dommages et intérêts *fixés à quinze piastres*".

Dans la 2e édition, le texte a été ainsi modifié : "Il pourra en outre être alloué des dommages et intérêts *à fixer par le Tribunal*". (A noter que cette modification n'a été régularisée que plusieurs années après, par un arrêté du Gouverneur général en date du 21 Juillet 1937, J.O.I. éd. mens. p. 831).

C'est d'ailleurs, si je ne me trompe, le seul cas où le code pénal laotien, au lieu de fixer lui-même le montant des dommages-intérêts dus à la partie lésée, s'en soit remis à la libre et souveraine appréciation des juges.

C'eût été là une curieuse et dangereuse anomalie si les réparations pécuniaires accordées et tarifées par le code devaient être exclusives de toute autre indemnité réparatrice.

Pour nous en tenir à l'article 189 du code pénal, une interprétation aussi restrictive conduirait ni plus ni moins à conclure à la possibilité pour les tribunaux d'accorder à l'homme du peuple de plus forts dommages-intérêts qu'à bien des dignitaires du royaume de Luang-Prabang.

En effet, l'art. 93 de ce même code prevoit seulement, en cas de violences ou voies de fait commises sur la personne de certains de ces dignitaires, des dommages-intérêts tarifés de 250 à 400$ selon leur rang, alors que l'art. 189 précité laisse aux juges le soin d'en fixer librement le montant quand il s'agit de simples particuliers.

Telle ne saurait être l'intention du législateur.

W. KATAY

LE COLONEL TAVERA

Commandant de l'Air en Indochine vient d'être promu Général

Né à Ajaccio le 9 avril 1894.

Incorporé en 1914 au 22ème bataillon de Chasseurs Alpins.

Blessé, passe dans l'Artillerie de Campagne où la fin de la guerre le trouve lieutenant et titulaire de deux citations.

Reprend le cours de ses études interrompues par la guerre, reçu comme élève à l'Ecole Polytechnique en octobre 1919, à la sortie de laquelle il demande à servir dans l'Aéronautique.

Aérostier, puis aviateur, à dater d'octobre 1924, il professe à l'Ecole Militaire et d'Application de l'Aéronautique à Versailles jusqu'en 1928.

Promu entre temps capitaine en 1925.

Soucieux d'orienter vers l'aviation une jeunesse scientifique, obtient d'être affecté en 1929 à l'Etat-major de l'Ecole Polytechnique comme inspecteur des études.

Elan donné, demande à servir au Maroc...

Rappelé à Paris en 1931 pour servir au Cabinet du ministre de l'Air jusqu'en février 1933, participe à de nombreux voyages aériens : inspection ministérielle des formations d'A.O.F en 1931 et voyage Paris - Colomb Béchar-Reuggan Gao - Dakar - Port Etienne - le Maroc - Paris. Titulaire de la coupe Bibesco en 1932 pour avions militaires (240 kms de moyenne sur trajet Paris-Bucarest).

Promu commandant en 1932, demande à servir à nouveau au Maroc en 1933.

Affecté au commandement du groupe d'aviation Marrakech, participe aux dernières opérations de pacification du Maroc (Grand Atlas et Anti-Atlas). Deux citations et la rosette d'officiers de la Légion d'honneur à la fin des opérations en 1934. Descendu par balles ennemies dans le moteur, se pose en dissidence mais réussit à rejoindre les lignes amies.

En 1934-1935, participe à la pénétration saharienne et la poursuite des Rezzous dans le Sahara occidental à la tête du groupe d'aviation d'Agadir.....

Affecté en 1936 comme lieutenant-colonel au commandement de l'Air en A O.F.....

Rappelé en 1938 à Paris pour servir comme Chef-adjoint du Cabinet militaire à dater de juillet 1939.

Promu colonel le 15 décembre 1938.

Affecté sur sa demande en février 1940 à un commandement aux Armées comme commandant des forces aériennes et de D.C.A. de la Vème Armée en Lorraine.

Désigné pour organiser et assurer temporairement le commandement de l'Aviation et de la D.C.A. de la Xème Armée de formation récente, participe à la bataille de la Somme dans les derniers jours de Mai et le début de juin 1940 où son Aviation subit de très lourdes pertes.

Rappelé d'urgence à la Vème Armée le 8 juin 1940 pour y prendre son poste, participe à nouveau à la rude bataille de Champagne.

A l'armistice, est désigné pour assurer la douloureuse liquidation de la base aérienne de Marignane conformément aux conditions de l'Armistice.

Désigné comme Commandant de l'Air en Indochine, assure son commandement à dater de février 1941.

Promu Général de brigade aérienne à dater du 1er août 1943.

3.300 heures de vol.

(O.F.I. du 26 août 1943)

NOS JEUNES DOIVENT ÊTRE PLACÉS
au service de l'Indochine

Une information de l'O F.I., en date du 16 mars, nous signale le fait, à Poitiers, d'une grande manifestation sportive. Le Colonel Pascot, Commissaire Général aux Sports de la Métropole, dont les sportifs saïgonnais se souviennent toujours avec enthousiasme car, de 1929 à 1934, il fut en Cochinchine un animateur inégalé du Rugby. Le Colonel Pascot tint au cours de cette dernière à y prononcer des paroles particulièrement importantes.

"Il s'agit d'orienter l'activité des Jeunes et de la mettre au service du Pays".

"Unissez-vous et aidez-nous dans la tâche de relèvement national qui conditionne l'avenir même de notre Patrie".

Ces termes, il semble qu'ils soient l'écho de ceux que notre Commissaire Général, le Commandant Ducoroy a prononcé à maintes reprises.

Elles reflètent le sens de la mission nationale et impériale dont il est chargé. Mission qui consiste à sonner le rappel, non seulement des bonnes volontés qui apprécient les bienfaits physiques et moraux provoqués par la pratique normale des Sports, mais encore celui de toute notre Jeunesse.

o ° o

Acte de foi dans l'avenir franco-indochinois. Il est nécessaire, il est absolûment indispensable que l'Enfance et l'Adolescence de ce Pays en entendent les expressions et les écoutent.

Il est impossible que sa Jeunesse puisse rester dans un état physique et moral fruste et négatif. Elle doit être dotée d'un vrai mobile, véritable ressort de ses aspirations naturelles vers les "mieux Indochinois".

Voilà pourquoi, la haute tâche du Commissaire Général à l'Education Physique, aux Sports et à la Jeunesse consiste d'abord, dans l'impulsion vigoureuse et hardie de son Chef, à amener nos Jeunes à se révéler à ceux-mêmes ce qu'ils peuvent devenir. Cela pour le plus grand bien de leurs petites et grandes Patries.

J'ai dit: *"ce qu'ils peuvent devenir"*, car pour l'instant, dans leur majeure partie, ils ne sont rien ou presque. Qu'ils habitent des centres urbains, qu'is soient villageois, campagnards ou broussards, combien nombreux sont, en effet, nos Jeunes que l'ignorance place en marge du Réveil physique et moral de l'Adolescence franco-indochinoise!

Innocente ignorance pour ceux qui vivent loin des agglomérations.

Ignorance, par contre, répréhensible pour ceux qui pourraient appartenir aisément à un groupe sportif ou de jeunesse et dont la négligence annihile la bonne volonté d'y être inclus.

Si les premiers peuvent être excusés, les autres, non, car ils peuvent être considérés comme fautifs.

o ° o

Pourtant, si l'on approfondit le cas de ces derniers ne sont-ils pas coupables de leur abstention? A la base de leur carence que trouvons-nous, en effet, sinon l'insouciance de leurs parents?

Ainsi, cette causerie s'adresse-t-elle surtout à vous autres, parents, qui refusez à vos enfants d'en faire partie. En cela, vous agissez contre un des principes les plus importants de la Révolution Nationale. Vous ne vous conduisez pas en patriotes.

Cette vérité est dure à entendre. Je le sais. Mais il est des vérités qui doivent être claironnées afin d'amener les intéressés à penser jusqu'au fond de leur conscience.

C'est le cas.

Vous vous devez à ce Pays et à la France. Vous vous devez de faire l'impossible pour eux. Croyez-vous donc dans ces conditions, que vous puissiez considérer comme lettre-morte les ordres que le Maréchal Pétain a donnés afin que la Jeunesse franco-indochinoise puisse être, dans un sens impérial, l'objet d'une éducation sportive et morale complète?

Je vous entends protester d'ici et vous récrier que telles n'ont jamais été vos intentions.

Cela est vrai. Pourtant, vous agissez souvent comme si vous vouliez tenir vos fils et vos filles écartés des bienfaisances d'une "sportivité" et d'une éducation élaborees et pratiquées selon les principes même de la Révolution Nationale.

Réfléchissez. "Il s'agit d'orienter l'activité des Jeunes et de la mettre au service du Pays".

Il vous reste à faire votre devoir en obeissant aux ordres du Chef de l Etat.

LE BAPTÊME DE LA 9e PROMOTION
de l'Ecole Supérieure des Cadres de Jeunesse
en Indochine à Phanthiêt

La 9e Promotion de l'Ecole Supérieure des Cadres de Jeunesse de Phanthiêt: Promotion "Amiral Decoux" a remis au Commandant Ducoroy le message suivant:

"Phanthiêt, 20 août 1943. - La Promotion "Amiral Decoux" de l'Ecole Supérieure des Cadres de Jeunesse en Indochine demande respectueusement au Commissaire Général aux Sports-Jeunesse d'assurer M. le Gouverneur Général de sa fierté du nom qu'elle porte. Les moniteurs s'engagent à participer dans toute la mesure de leurs moyens à l'œuvre de redressement de l'Union Indochinoise. Ils lui demandent aussi de lui dire leurs regrets de n'avoir pu proclamer de vive voix à l'Amiral la foi avec laquelle ils ont représenté au cours de la cérémonie du baptême de la promotion la synthèse du développement de l'Indochine Française de 1940 à 1943."

Le Commissaire Général fit part de ce message à l'Amiral Jean DECOUX, qui lui adressa la réponse dont on lira le texte ci-dessous:

"Dalat, 21 août 1943. - Je vous demande d'assurer la dernière promotion de l'Ecole Supérieure des Cadres de Jeunesse en Indochine du prix que j'attache aux sentiments que m'exprime son message. Je regrette très vivement moi-même de n'avoir pas pu assister à son baptême. Je vous confie le soin de lui faire part des vœux que je forme pour le succès de la haute mission qui lui sera désormais confiée dans le cadre de la Révolution Nationale et de la Rénovation Indochinoise".

AMELIORATION
de la situation des fonctionnaires indochinois retraités

Hanoi, 24 août (O.F.I.). - On se rappelle les mesures bienveillantes prises successivement par le Gouvernement en vue de venir en aide aux fonctionnaires indochinois les plus atteints par l'augmentation du coût de la vie. La situation des retraités n'a pas échappé à la sollicitude de l'Amiral, qui a voulu que ces derniers bénéficient des mesures analogues à celles prises en faveur des fonctionnaires en activité de service. C'est dans cet esprit que l'arrêté du 12 août 1943 est intervenu allouant aux tributaires de la caisse des pensions indochinoises une troisième majoration de 10% du montant principal. Dans le même ordre d'idée et s'adressant plus particulièrement aux mères et soutiens de famille nombreuse le Gouverneur général Jean Decoux a, par le même texte, relevé de 10% le taux de la majoration annuelle attribuée aux enfants orphelins.

CONDITIONS D'ADMISSION
au 3e stage de l'Ecole Supérieure des Cadres de Jeunesse féminine à Dalat (du 12 novembre au 28 décembre 1943)

1° - Age limite: de 18 à 30 ans.

2° - Appartenir ou avoir appartenu à un mouvement de jeunesse féminine ou à un centre de jeunesse féminine.

3° - Désirer servir dans un total désintéressement.

4° - Etre présentée par une personnalité connue.

5° - Avoir une moralité irréprochable.

6° - Posséder une instruction au moins équivalente au brevet elementaire pour les Européennes, au diplôme d'études primaires supérieures pour les Indochinoises et des connaissances suffisantes en enseignement menager, cuisine, couture en particulier.

7° - Jouir d'une bonne santé. La vie à l'école sera rude.

8° - Avoir fait de l'éducation physique. Signaler diplôme d'enseignement menager de croix rouge, permis de conduire, brevet sportif, natation, etc...

9° - Les demandes devront être adressees à la Directrice de l'Ecole Supérieure des Cadres de Jeunesse feminine avant le 1er octobre 1943. Les places étant limitees, il y a interêt à envoyer sa demande le plus tôt possible.

10° - Les stagiaires bénéficieront de la gratuité du transport, nourriture et logement seront au frais du Commissariat général aux Sports et à la Jeunesse.

11° - Les candidates devront joindre à leur demande:

a) certificat de bonnes vie et mœurs, certificat medical constatant l'aptitude à l'éducation physique;

b) extrait d'acte de naissance ou de notoriete;

c) I extrait du casier judiciaire;

d) I attestation de Chef local de la Jeunesse concernant les titres particuliers de la candidate, jéciste, guide, éclaireuse, etc...

LE CENTRE INDOCHINOIS DES SPORTS
ET DE LA JEUNESSE

On sait l'extraordinaire développement du mouvement sportif et des œuvres de jeunesse en Indochine depuis l'avènement du Gouvernement de la Revolution Nationale et de Rénovation indochinoise. Mais on connaît moins bien le centre où se forment chaque jour les animateurs, cette véritable pépinière indochinoise de jeunesse et de sports qu'est Phanthiêt, dans le Sud-Annam.

Deux écoles voisinent à Phanthiêt, deux écoles sœurs: l'Ecole d'Education Physique et l'Ecole Supérieure des Cadres de Jeunesse. La première près de deux ans d'existence, la seconde plus d'un an. Si jeunes qu'elles soient, elles ont déjà leur passé, leurs anciens ceux des diverses promotions qu'elles ont formées et qui, aujourd'hui, servent partout comme moniteurs dans les écoles, dans l'armée, dans la marine.

A l'E.S.E.P.I.C., située sur un vaste plateau dominant la mer de 60m, bien ventilé, le branlebas est donné chaque jour à 5 h 30 du matin; à 6 h a lieu la cérémonie des couleurs suivie de la leçon journalière d'éducation physique. Le reste de la journée est consacré aux travaux d'aménagements, à des conférences d'anatomie, de pédagogie sportive, d'éducation morale, et enfin à des séances de sports collectifs. Le stage dure trois mois.

A l'Ecole Supérieure des Cadres, le stage dure un mois seulement. Son but est de perfectionner une élite de jeunes gens destinés à devenir des Chefs, c'est-à-dire des hommes capables d'animer et de prendre en mains les jeunes qui leur sont ou leur seront confiés.

L'E.S.E.P.I.C. forme surtout les corps; l'Ecole des Cadres forme surtout les caractères, mais, outre que leur haute direction est la même, les deux écoles sont étroitement apparentées par l'esprit commun qui les anime, par le but qu'elles s'assignent: former de bons ouvriers de l'Indochine nouvelle.

L'Indochine nouvelle certes, elle se manifeste partout sur le territoire de la Fédération: dans l'Administration, dans l'Enseignement, dans l'Industrie, mais nulle part peut-être mieux que dans ces écoles où tout ne parle que de jeunesse, de courage, de volonté, de patriotisme.

Aussi bien sont-elles un résumé de l'Indochine entière: toutes les races "Français, Tonkinois, Annamites du Centre, Cochinchinois, Laotiens, Cambodgiens", toutes les professions "fonctionnaires, instituteurs, étudiants, marins, soldats" y sont représentés. N'est-ce pas là, par excellence, que la Fédération apparaît comme une réalité vivante.

Il n'est pas exagéré de dire que, si jeunes qu'elles soient, elles ont déjà modifié la physionomie de l'Indochine: les brevetés de Phanthiêt se rencontrent aujourd'hui partout, dans tous les centres de sports, dans tous les centres de jeunesse, partout où il y a des jeunes à former, des sportifs à entraîner.

SENTIMENTS D'UN LAOTIEN
sur la Révolution Nationale et la collaboration franco-indochinoise

La Révolution Nationale est en train de transformer la France. Le vénérable Maréchal Pétain, Chef de l'Etat, au nom de la France, fait appel à tous les hommes qui vivent à l'ombre du drapeau français de participer à cette grande œuvre. Tous les Indochinois éclairés lui font confiance et sont d'accord pour la participation à l'œuvre; ils en comprennent la nécessité.

Le Maréchal nous recommande d'aimer notre petite Patrie pour mieux servir la grande Patrie commune qu'est la France. Par sa politique clairvoyante et ferme, il a su faire de l'Indochine un pays de paix où la souveraineté française est reconnue solennellement et respectée. Ce dont nous lui devons une reconnaissance particulière.

Pour permettre la collaboration franco-indochinoise, il faut la "considération mutuelle" qui est l'élement fondamental. Il s'agit donc de créer entre Français et Indochinois une atmosphère d'estime, de sympathie, de confiance, bref de sentiments amicaux réciproques. Il faut résolument faire table rase des préjugés qui nuisent à l'œuvre d'union nationale poursuivie pour le grand profit de tous les enfants de l'Empire français. On sait en effet combien les Noirs et les Jaunes à quelques pays qu'ils appartiennent, ont souffert non seulement du mépris dont certains Occidentaux font preuve à leur égard mais encore de l'indifférence dans laquelle ils sont quelquefois tenus. Mais nous savons, nous en avons chaque jour la preuve, que les Français n'ont pas de prevention quant à la couleur de l'épiderme, contrairement à ce qui existe chez d'autres Blancs si attentifs aux questions de race, que la grande majorité d'entre eux nous estime et nous aime.

Ainsi, l'élite indochinoise entend prendre sa part dans ce grand mouvement de restauration nationale, la main dans la main, avec les Français qui s'y sont attachés.

Lao Chindamani.

RÉPONSES AUX MESSAGES FAMILIAUX

Hanoi, 21 août (O.F.I.). - L'Administration des P.T.T. fait connaître que les réponses aux messages familiaux postaux originaires de France et de l'Empire français rédigées par les destinataires sur la partie "REPONSE" aménagée au verso des formules de la Croix-Rouge doivent acquitter une taxe unitaire égale à celle des formules de même nature achetées en Indochine.

Les formules ainsi employées ne doivent être revêtues d'aucune figurine postale ou autre, ni d'aucun cachet ou griffe, ne comporter d'autres inscriptions que celles prévues par les mentions imprimées.

Les correspondances de l'espèce doivent obligatoirement être déposées au guichet des bureaux de poste accompagnées d'une traduction en langue anglaise du texte de la réponse. Un récépissé de la taxe perçue sera remis au déposant.

DU NOUVEAU AU LAOS !

Sur la proposition de M. le Résident Supérieur Brasey, qui aura eu le grand mérite de faire aboutir cette importante question, deux arrêtés viennent d'être signés par M. le Gouverneur Général, à la date du 28 Juillet, portant l'un institution des noms de famille, l'autre création et organisation de l'Etat civil au Laos (J.O.I. nº 62 du Août 1943, p. 2.149 et suivantes).

Tous les Lao applaudiront, j'en suis certain, à la nouvelle de ces règlementations, car nul d'entre nous n'en contestera l'importance ni l'opportunité.

Dans ce pays où les Tassèngs et les notables auxquels incombera la tenue des registres de naissance, de mariage et de décès, ne possèdent encore pour la plupart qu'une instruction rudimentaire, l'organisation de l'Etat civil sera peut-être longue à réaliser, mais elle est absolument nécessaire.

L'imprécision et l'incertitude en matière d'état et de capacité des personnes présentent, en effet, de graves inconvénients : difficultés pour le gouvernement de reconnaître ses sujets, difficultés pour ceux-ci de faire valoir leurs droits, insécurité dans les transactions entre les individus, etc..

Quant aux noms de famille, leur absence en ce pays a provoqué tant de désordres et de confusions qu'il est à peine besoin de souligner l'impérieuse nécessité de leur institution.

Désormais, au plus tard à partir du 1er Janvier 1944, tout Laotien sera tenu de porter un *nom de famille*, en plus de son nom particulier actuel qu'il conservera comme *prénom*.

Aux termes de l'art. 2 de l'un des textes réglementaires précités, ce nom de famille sera constitué par le nom actuel de l'ascendant paternel du plus haut degré, de sexe masculin, encore vivant à la date du recensement qu'entreprendront incessamment nos Chaomuongs et Naikongs.

Dans le cas où le nom de famille ainsi déterminé pourrait prêter à confusion, en raison de l'existence d'homonymes dans les limites d'un même muong ou kong, le nom de famille serait formé par l'association du nom de l'auteur commun encore vivant et du nom de sa première femme de premier rang, vivante ou décédée.

Désormais, les qualificatifs de *Nai, Thao, Sao, Dèng, Nang, Tiao, Sathou, Ba, Xieng, Thit, Chane, Maha,* etc... qui n'ont jamais eu pour but que de déterminer la condition sociale de l'individu et dont il est fait actuellement un usage immodéré et le plus souvent abusif, ne pourront plus faire partie intégrante des noms proprement dits.

C'est là une excellente mesure dont il convient de féliciter le Gouvernement.

Le système n'est certes pas parfait. (La perfection existe-t-elle d'ailleurs en ce monde ?). Mais, ainsi que l'écrivait notre ami et collaborateur M. W. Katay, dans une étude qu'il avait publiée dans le "Populaire d'Indochine" du 8 Novembre 1938 et dont les grandes lignes paraissent avoir été adoptées en la matière, "les homonymes n'existeront plus dans un même muong (ce qui constitue déjà un progrès énorme). L'identification et la recherche des individus seront rendues beaucoup plus faciles et rapides. Des homonymes ne pourront plus subsister que dans l'ensemble d'une province ou du pays, mais la confusion sera moins importante, moins fréquente. De même qu'il y a des Durand et des Dupont à travers toute la France, pourquoi ne concevrait-on pas qu'il puisse y avoir, par exemple, des Mamanh à Paksé et des Mamanh à Luang-Prabang?".

SRITH

NOUVELLES DU LAOS

Vientiane

Tissus locaux. - Le Muong de Vang-Vieng dépasse toutes les autres circonscriptions en production de tissus locaux. C'est ainsi que le chaland quittant Vientiane cette quinzaine a emporté pour dix mille piastres environ vers les provinces du Sud et vers l'extérieur du Laos de tissus spéciaux de Vang-Vieng.

Elèves-infirmières. - La Capitale du Laos a reçu et hébergé 9 jeunes filles venues des provinces pour suivre les cours de formation des infirmières. Un foyer sera incessamment créé à leur intention où elles trouveront toutes sortes de facilités durant leur séjour à Vientiane.

En mission. - M. le Résident Supérieur au Laos Brasey a quitté Vientiane, le 27 août à 7h en pirogue à moteur à destination de Luang-Prabang où il se rend en tournée.

Décès. - C'est avec peine que nous avons appris le décès de M. Raoul Ardent, ouvrier imprimeur à l'Imprimerie du Gouvernement, survenu en son domicile à Ban Dông, tassèng de That-Khao (Vientiane-Ville), le 28 août.

A sa famille éplorée, à ses camarades de l'Imprimerie et à tous ceux que ce deuil afflige, le Nouveau Laos présente ses condoléances sincèrement émues et attristées.

N.D.L.R. - Nos lecteurs noteront que dans la rubrique en français des registres de l'état-civil les noms en caractères laotiens devront être transcrits en français d'après le mode officiel de transcription.

L'utilité de la romanisation des caractères laotiens apparaît en l'occurence particulièrement évidente.

Il faudra que nos mandarins se réfèrent à l'arrêté du 9 août 1939 qui fixe la transcription officielle.

Le Lao-Nhay compte les aider, autant qu'il le pourra, en reprenant très bientôt ses articles et ses exercices sur la romanisation.

Xiengkhouang

Jeux de hasard. - Une lutte est activement menée contre les jeux de hasard. C'est ainsi que de nombreuses arrestations ont été opérées en ville. Un tailleur et ses camarades se sont vu infliger diverses amendes, tandis que 5 joueuses dont la tenancière, traduites devant le Tribunal Résidentiel, viennent de récolter : la tenancière 6 mois de prison et chacune des autres joueuses 15 jours de la même peine. Avis aux amateurs !

Hausses illicites. - Les difficultés de ravitaillement dont souffre la province, ont favorisé les spéculations, lesquelles se sont traduites par une hausse générale des prix, au grand dam des consommateurs. C'est pourquoi d'énergiques mesures viennent d'être prises par l'Administration pour remédier à la situation, et la menace de fortes pénalités est maintenant suspendue sur la tête des commerçants malhonnêtes. Que ceux-ci se le tiennent pour dit !

Evasion. - Des 7 travailleurs spéciaux qui se sont évadés du camp d'internement de Xiengkhouang, dans la nuit du 5 à 6 Juin 1943, 5 ont pu être repris. Le tribunal provincial vient de les condamner à 1 an de prison chacun.

Accident. - La voiture de la Résidence de Xiengkhouang a été gravement accidentée le 30 Juillet 1943, près du camp militaire de Khangkhay. Cette voiture est tombée dans un ravin pendant qu'elle se dirigeait sur Muong Kham.

Des occupants, M. Fabre, Médecin-Chef de la province, et M. Bernard, Ingénieur, Chef de la Subdivision des T.P. de Xieng Kkouang, sont le premier, légèrement blessé, et le second sérieusement contusionné, tandis que le chauffeur, gravement touché, succomba dans la nuit du 30 Juillet à l'Hôpital de Xiengkhouang.

Décès - De Mme Chao Saignavong, Chaomuong honoraire, survenu à Xiengkhouang, le 3 Août 1943

- M. Malosse, agent du Service géographique, survenu le 5 Août 1943, à la mine de Pahia où il était en mission.

Nos sincères condoléances.

Grosses pluies - La sécheresse signalée dernièrement a fait place à des pluies diluviennes, qui ne cessent de tomber depuis une semaine. L'eau a débordé des rives de la Nam Ngum et a inondé le 25-7-43 le centre de Latboua (Muongpek), où 3 maisons ont été emportées par le courant. Sur la Nam Nhouan, un pont de la R. L. 12 (section de la plaine des jarres à Latboua) a été enlevé par les crues. Un pont de la R.C. 7 (sens Khangkhay-Vinh), long de 50 m. situé à une quinzaine de kilomètres de Banban, a été sérieusement endommagé par les crues de la Nam Mat. Plusieurs ponts sur la même route (sens Khangkhay-Luang-Prabang) seraient rompus.

Surra. - Le Service Vétérinaire paraît avoir déjà réussi à circonscrire le surra qui sévissait à Xiengkhouang-ville et dans le tassèng de Thathom (Muongmoc)

Samneua

Théâtre - Une soirée théâtrale organisée au profit du Secours National sous la direction de M. le Médecin Thong-Dy et avec le concours bénévole des Instituteurs réunis au chef-lieu pour suivre le cours de perfectionnement pédagogique, a produit une recette nette de 355$50.

Nos remerciements et nos félicitations à tous les organisateurs et à tous les acteurs, notamment à M. Nguyên-phi-Hong, chef du poste Radio, qui s'est dépensé sans compter pour le placement des billets.

Savannakhet

Décès. - C'est avec un vif regret que nous avons appris le décès du bonze Maha Thongsao, survenu le 29 juillet 1943.

Ce jeune religieux comptait, en effet, parmi les collaborateurs assidus de notre "mouvement de rénovation lao". Lao-Nhay avait publié plusieurs de ses poèmes ou articles tous imprégnés d'un ardent sentiment de patriotisme et d'un dévouement total pour la cause du pays lao.

Quelque temps avant sa mort, il avait reçu les compliments du Lao-nhay, en même temps qu'un joli cadeau.

A sa famille éplorée, ainsi qu'à tous ceux que ce deuil afflige, nous adressons nos condoléances sincèrement émues et attristées.

Paksé

Une belle œuvre à encourager. - C'est l'Association féminine de Bienfaisance de Paksé fondée en Septembre 1942 sur l'initiative de M. l'Inspecteur des Affaires administratives Gey. Grâce au dévouement de Mme Ricau qui en est à la fois la Directrice et l'animatrice, elle groupe des membres de toutes les races sans distinction de religion: Françaises, Laotiennes, Annamites et Chinoises. Elle s'occupe principalement de tout ce qui concerne le bien de la *Mère* et de *l'Enfant*. Elle procure des nourrices aux bébés abandonnés, orphelins ou pauvres dont la mère n'a pas de lait.

Par ses soins, les enfants sans famille sont placés chez des gens honorables de leur race, et il sera pourvu à leur éducation, à leur instruction et à leur développement physique.

Un métier leur sera enseigné afin qu'ils puissent gagner leur vie.

L'Association se fait en outre la protectrice de tous les déshérités de la vie pour les soulager et les guider; elle leur distribue gratuitementt vivres, vêtements, couvertures, savons, etc..... les confiant à des dames charitables qui les visitent régulièrement et prennent soin de chacun d'eux spécialement.

L'Association assiste actuellement 14 adultes et 2 bébés; elle a procuré des nourrices à ceux-ci et veille à leur santé.

Au Cercle Lao. - Un banquet a été organisé le 5 courant à l'occasion du passage de M. Thao Nhouy, professeur, et M. Thao Phéng Phongsavarn, rédacteur du Lao-Nhay en mission d'information dans le Sud.

Par suite de circonstances imprévues, M. Phéng Phongsavarn n'a pu malheureusement y assister.

A l'issue du repas, M. Thao Nhouy a bien voulu nous entretenir de l'effort qui a été accompli pour développer chez nos jeunes l'amour du travail bien fait, le sens de la discipline et de l'effort continu.

Naissance. - Un garçon de M. Thao Xay, Samien, actuellement en stage à l'Ecole Supérieure des Cadres de Jeunesse de Phanthiêt, et de Mme née Nang Khamvone. (à l'Hôpital de Paksé, le 6 Août 1943)

Nos compliments aux parents et nos meilleurs vœux au bébé.

ODEND'HAL

(*Suite de la 2e page*)

D'après un rapport de M. Plantie, Résident de France à Plei-Kou-Derr, adressé en 1906 au Résident Supérieur en Annam, avant la comparution des assassins de M. Odend'hal devant le Tribunal mixte de Song-Cau, le meurtre aurait eu lieu d'une façon un peu différente de celle qui vient d'être énoncée :

"Introduit dans le village, M. Odend'hal est reçu dans la case de Yeng où les gens qui l'accompagnent pénètrent avec lui. Il s'accroupit d'abord près de la porte, mais les Moïs placent un mortier à riz au centre de la case et M. Odend'hal s'assied sur ce siège improvisé. Miuong et les Annamites qui l'accompagnent prennent place autour de lui, à l'exception cependant de Nguyên-van-Buoi dit "Fripouille" qui demeure prudemment près de la porte.

"Aussitôt Yeng prend un bracelet et, le montrant aux Moïs stationnant dans la cour, il les invite à pénétrer dans la case pour, dit-il, sacrifier le buffle et parler loyalement avec le Français".

"Aussitôt la case est envahie par les Moïs restés au dehors ; M Odend'hal, Miuong, le fils de celui-ci sont ligotés. Seul, "Fripouille" profite de la bousculade pour se sauver non, dit-il, sans avoir reçu un coup de lance dont il exhibe la cicatrice.

"Miuong et son fils parviennent à quitter la case, rejoignent leurs hommes laissés près du Ya-Pal à la garde du buffle et des jarres d'alcool, et, débarrassés de leurs liens, regagnent précipitamment leur village.

"Fripouille" dit que, poursuivi, il fut rejoint derrière le village où il cherchait un abri et que, ramené devant la case au pied de laquelle il entend M. Odend'hal agonisant, il aurait été tué, si Miuong ne s'était interposé.

"Miuong affirme avoir été trop occupé du souci d'assurer sa propre fuite pour se préoccuper de "Fripouille" qui ne revint chez lui que le lendemain à l'aube.

J'arrive aux détails de ce lugubre drame.

"Yeng, celui des inculpés dont les déclarations sont les plus sincères, explique que les Moïs envahirent la maison sur un ordre donné par lui et par les autres notables demeurés au dehors. M. Odend'hal, Miuong et son fils, ainsi que les Annamites qui entouraient M. Odend'hal furent ligotés et traînés hors de la case.

"LesMoïs, dit Yeng, furent lâchés sur M. Odend'hal et ses compagnons comme des chasseurs sur un gibier" et chacun frappa avec l'arme qu'il tenait, les uns avec des bambous ou des bûches, d'autres avec des lances et des sabres. Les cadavres furent ensuite traînés à une faible distance du village et brûlés sur un bûcher.

"Yeng explique ainsi la fuite de Fripouille".

"M. Odend'hal se débattant très violemment, les Moïs ont dû se porter en nombre contre lui pour le maîtriser. "Fripouille" qui était près de la porte, en a profité pour se sauver. Yeng ajoute qu'il est inexact que "Fripouille" ait été rejoint derrière le village; il affirme que personne ne l'a frappé.

"Tels sont les détails de cette lamentable affaire. J'ai tenu à n'en omettre aucun".

La nouvelle du crime arriva donc au Gouvernement par la Mission, d'une part, et par le Poste de Cheo-Reo, de l'autre.

Une colonne de répression, aussitôt envoyée sur les lieux, ne rencontra que des villages déserts. Les restes de M. Odend'hal furent recueillis et transportés à Song-Cau, du Phu-Yên, où ils furent inhumés.

L. X.

Imprimerie du Gouvernement Vientiane
1.400 exemplaires